

Document: EB 2020/LOT/P.7/Rev.1
Date: 1 September 2020
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposed loan

Republic of Djibouti

Integrated Water Resources Management Project (PGIRE)

Project Number: 2000002545

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Dina Saleh
Regional Director
Near East, North Africa and Europe Division
Tel.: +39 06 5459 2780
e-mail: d.saleh@ifad.org

Abdelhamid Abdouli
Country Director ad interim
Tel.: +39 06 5459 2476
e-mail: a.abdouli@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre Mc Grenra
Chief
Institutional Governance and
Member Relations
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb@ifad.org

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	2
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	5
III. Risks	7
A. Risks and mitigation measures	7
B. Environment and social category	7
C. Climate risk classification	7
D. Debt sustainability	8
IV. Implementation	8
A. Organizational framework	8
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	8
C. Implementation plans	9
V. Legal instruments and authority	9
VI. Recommendation	9
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated project risk matrix	

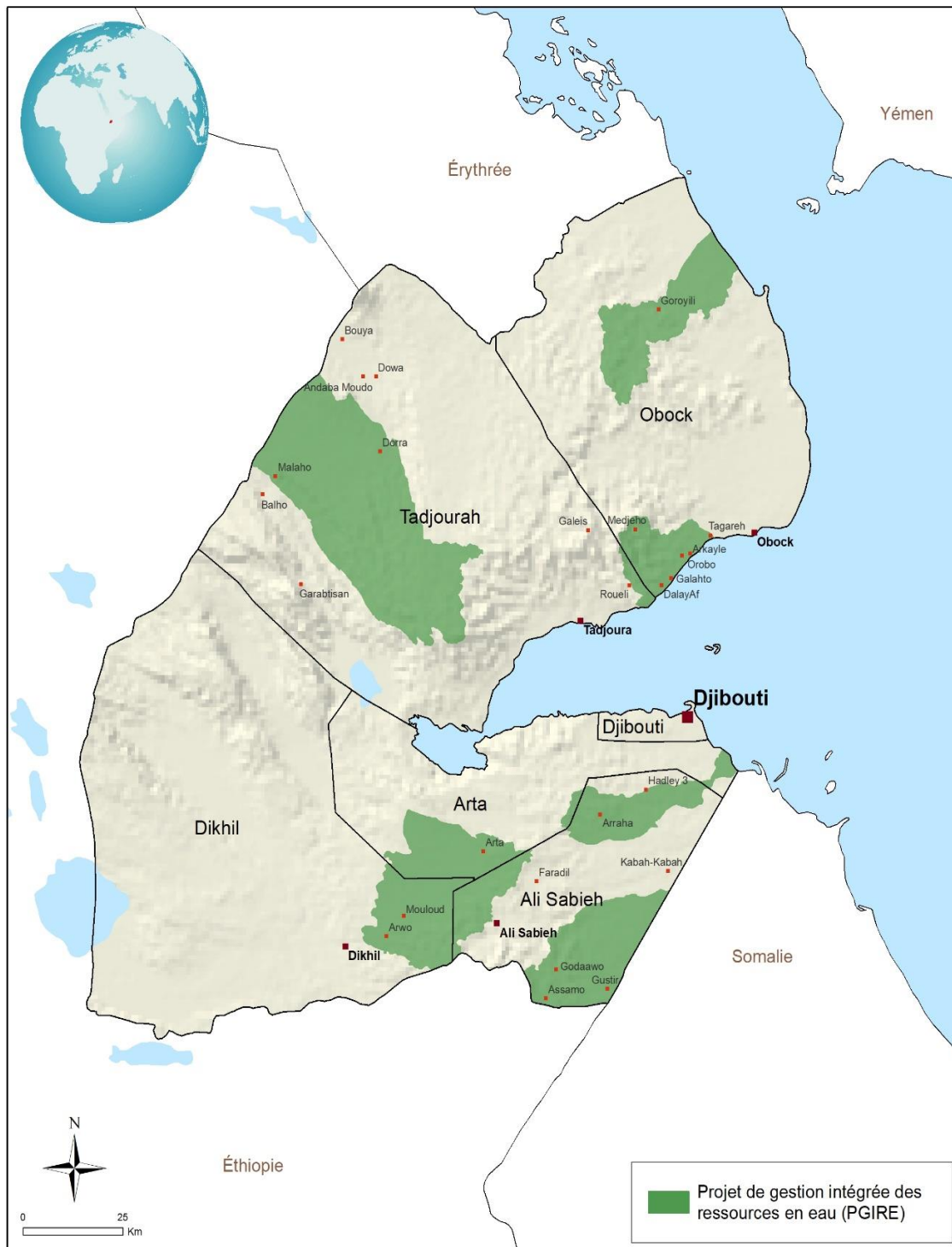
Project delivery team

Regional Director:	Dina Saleh
Country Director ad interim:	Abdelhamid Abdouli
Project Technical Lead:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Finance Officer:	Malek Sahli
Climate and Environment Specialist:	Nicolas Tremblay
Legal Officer:	Paul Edouard Clos

Abbreviations and acronyms

AWPB	annual workplan and budget
DAF	Agriculture and Forestry Directorate
DESV	Livestock and Veterinary Services Directorate
DHR	Hydraulic Resources Directorate
FIPS instruments	Faster Implementation of Project Start-up instruments
MAEPE-RH	Ministry of Agriculture, Water, Fisheries, Animal and Marine Resources
PGIRE	Integrated Water Resources Management Project
PMU	project management unit
SAHP	Water and pasture management plan

Map of the project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof. Map compiled on 05/05/2020.

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Republic of Djibouti, represented by the Ministry of Economy and Finance in charge of industry
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Water, Fisheries, Animal and Marine Resources
Total project cost:	US\$14.5 million
Amount of IFAD loan:	US\$6.6 million
Terms of IFAD loan:	Highly concessional: 40-year reimbursement period, with a 10-year grace period. Amortization is fixed at 2 per cent of the total principal for years 11 to 20, and at 4 per cent of the total amount for years 21 to 40.
Cofinanciers:	Adaptation Fund IFAD12 (to be determined)
Amount of cofinancing:	Adaptation Fund US\$2.4 million IFAD12 (to be determined) US\$2.2 million
Contribution of borrower:	US\$2.8 million, US\$1.7 million of it in tax exemptions
Contribution of beneficiaries:	US\$0.5 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$4.2 million
Cooperating institution:	IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 41.

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. Djibouti is a small country with an area of 23,200 km² and a population of 1 million inhabitants, 76 per cent of whom live in urban areas. Its economy is based on the tertiary sector (accounting for 83 per cent of GDP). Djibouti is among the least-developed countries; 75 per cent of its population lives below the poverty line (13.6 per cent in Djibouti City, versus 62.6 per cent in rural areas) and 95 per cent of households in rural areas are poor. In 2017, the official unemployment rate was 47 per cent for the country as a whole, but it was particularly high among women (63 per cent), youth (71.9 per cent) and rural dwellers (59 per cent).
2. Rural areas are characterized by a subsistence economy based on nomadic herding, with little access to infrastructure, services or markets. Agriculture's share of GDP stands at 2.2 to 4 per cent. This modest contribution is an important economic activity, employing 80 per cent of the rural population. Contributing 75 per cent of agricultural GDP, herders utilize 1.7 million hectares of collective rangeland, with an estimated herd of 1 million head. Agricultural production is dominated by small family farms of 0.5 hectares, characterized by low yields.
3. Vision Djibouti 2035 is the framework for economic growth and poverty reduction. The priorities of the National Agricultural Investment and Food and Nutrition Security Programme, replicated in Vision Djibouti 2035, are food security, the mobilization of water resources and hydro-agricultural development, as well as support to vulnerable groups.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

4. In line with the mainstreaming commitments in the Eleventh Replenishment of IFAD's Resources (IFAD11), the Integrated Water Resources Management Project (PGIRE) has been validated as:
 - climate-focused;
 - nutrition-sensitive;
 - youth-sensitive.
5. Women, who make up 51 per cent of the population, are in a disadvantaged position. Youth account for 68 per cent of the under-35 population. Nutritional surveys show a high prevalence of chronic malnutrition in children under 5 (20.9 per cent) and worrisome acute malnutrition (10.3 per cent prevalence). This situation is more troubling in rural areas, where chronic malnutrition stands at 33.6 per cent and acute malnutrition at 15.1 per cent. The country's semi-arid tropical desert climate is characterized by very high temperatures, rare but exceedingly heavy floods and prolonged droughts.
6. The project will help to reduce the gaps between men and women and include youth in the socio-economic dimension of community livelihoods through access to clean water, education and better knowledge about health and hygiene; the promotion of nutrition education; the promotion of agropastoral production and income-generating activities focused on women and youth and based on livestock products and the strengthening of organizational capacities. This latter will afford women and youth greater access to decision-making positions in community and professional organizations. The project will also increase resilience to climate change through the mobilization of water resources, the promotion of water-saving

technologies for agropastoral production and the strengthening of local water management capacity.

Rationale for IFAD involvement

7. The project is justified by: the need to meet rural populations' vital need for access to water; the possibility of capitalizing on the investments of the Government, IFAD and other partners for the development of surface water potential to increase the climate resilience of populations; the sustainable use of water and hydro-agricultural infrastructure through higher productivity in agricultural and pastoral activities; and the need to act on the factors that promote fragility by improving the living conditions and climate resilience of poor rural households. IFAD's comparative advantage lies in its long experience working with smallholders, women and youth in fragile local settings. IFAD has the capacity to easily transfer the knowledge acquired from other countries similar to the rural regions of Djibouti.

B. Lessons learned

8. The lessons learned from the experience of IFAD and other partners can be summarized as follows: water is the priority gateway and prerequisite for other components aimed at improving resilience and livelihoods; an integrated and inclusive participatory approach is the best way to manage sustainable natural and community development resources; resilience to climate change is strengthened by diversifying sources of income and means of subsistence (agricultural and non-agricultural) and promoting renewable energy; income-generating activities are an appropriate and effective means of empowering women and sustainably increasing the resilience of rural populations; gender mainstreaming and gender parity are the best way to raise the social status of vulnerable women. All these lessons are fully integrated in the design of the project's components and subcomponents (as indicated in section II.B).

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

9. The overall objective is to sustainably improve the living conditions of poor rural households and their resilience to climate change. The development objective is to improve sustainable access by rural households to water and rangeland resources and their resilience to climate change, food and nutrition security and income, especially for women and youth.
10. The project will operate in the Deydey Weyn, Awdaac, Medeho, Bara/Ambouli and Grand Bara watersheds in the Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta and Dikhil regions. The choice of intervention sites is based on four criteria: water resources (existing or potential) in sufficient quantity and quality; the poverty rate; population density or settlement dynamics; crop or pastoral potential.
11. The project beneficiaries are all households, particularly those with women and youth, living in camps in 26 selected localities. The project will target 5,230 households (31,380 people, 15,600 of them women and 12,500 of them youth) in three socio-productive categories: agropastoralists (2,092 households); settled pastoralists (2,615 households); and semi-settled pastoralists (523 households). The inclusion of women and youth is fully consistent with IFAD's targeting policy and mainstreaming objectives.

B. Components, outcomes and activities

12. **Component 1: Improving the availability and efficiency of water management.** The expected outcome of this component is to ensure sustainable access to water to meet the needs of humans, animals and small-scale irrigated agriculture. The component is divided into two subcomponents:
 - Subcomponent 1.1 Hydraulic investments. This component will employ an integrated water resource management (WRM) approach from a watershed

management perspective. It involves the rehabilitation and construction of a range of hydraulic structures (deep boreholes, surface wells, irrigated plots, infiltration and recharge thresholds, retention dams, excavation reservoirs, water supply systems, family tanks, underground dykes, works for spreading flood water), with the primary aim of preserving the environment and coping with climate change. Priority will be given to the mobilization of surface water, supplemented by a few boreholes (a maximum of three), which can only be drilled if the conditions for renewal of the aquifer allow it and once the planned hydrogeological study has determined the volume of water extraction compatible with renewal of the aquifer. To ensure the sustainability of these hydraulic projects, the PGIRE aims to create or strengthen the capacities of water and pasture management committees for better management of the installations through the gradual assumption of responsibility for exploitation and maintenance.

- Subcomponent 1.2 Operational management of public water services. This component will support decentralization of the services of the Hydraulic Resources Directorate (DHR) through the creation of two regional maintenance bases for hydraulic equipment. The two bases will serve as relay points for the delivery of other proximity services of the Ministry of Agriculture, Water, Fisheries, Animal and Marine Resources, in particular those of the Agriculture and Forestry Directorate (DAF) and the Livestock and Veterinary Services Directorate (DESV). The actions selected for each base will include the construction of a facility and the purchase of maintenance equipment and management software (digital modelling tools for the exploited aquifers and a geographic information system).
13. **Component 2: Improving the livelihoods of rural households.** The real challenge for the PGIRE is to boost agropastoral productivity through existing hydro-agricultural investments and the PGIRE's new investments. The component is divided into two subcomponents:
- Subcomponent 2.1 Improving the performance of agropastoral production systems. Smallholders will benefit from appropriate guidance consisting of a set of good agricultural practices, improved pastoral and livestock management techniques and natural resource management techniques that can boost productivity and improve the quality of their production. The thematic priorities are: garden development, agricultural inputs, raising awareness among local actors (as territorial managers), cultivation techniques (irrigation, composting and fertilization, phytosanitary treatment, protection and regeneration of vegetation cover, forage banks, sewer system).
 - Subcomponent 2.2 Improving sources of income and access to basic services. Geared mainly to women and youth, the activities seek to build capacity for job creation and income generation and develop community and individual know-how in nutrition and food security. The income-generating activities identified include: crafts, beekeeping, nurseries and local production of vegetable seeds, service cooperatives, goat-breeding groups for families who have lost their herd, community gardens to produce vegetables for sale or direct consumption to improve the nutrition and food security of these families. Concerning access to social services, the project will support functional literacy activities, access to health and hygiene and the improvement of nutrition and food security.
14. **Component 3: Institutional support and community development and project management.** The challenge for this component is to strengthen the capacity of public and community actors in the water, horticulture, livestock and pastoralism subsectors. It is divided into two subcomponents:

- Subcomponent 3.1: Institutional support and community development, which has two parts: strengthening public sector management capacities in the water and agriculture/livestock subsector and strengthening the capacities of pastoralists and their organizations. The challenge for the public sector is to strengthen the technical capacities of staff in the MAEPE-RH operational directorates in charge of water (DHR and DGT), agriculture and forestry (DAF) and livestock (DESV) at the central and decentralized level. At the community level, local organizations will be strengthened to ensure the management and sustainability of project activities. They will participate in the analysis of opportunities with support from facilitators and subject specialists and will develop water and pasture management plans [known as SAHPs in French].
- Subcomponent 3.2: Project management and coordination. The PGIRE will be administered by a project management unit (PMU) under the relevant DHR that will have administrative and financial autonomy. At the regional level, the two bases will serve the regional PMUs. Project implementation will be based on the principle of outsourcing through results-based agreements with the relevant MAEPE-RH technical directorates (DGT, DAF and DESV).

C. Theory of change

15. The project will provide responses to the problems threatening the livelihoods of the target group (chronic water shortages, degradation of natural resources, difficulties taking advantage of the available water for agropastoral activities, absence of employment opportunities for rural women and youth, lack of knowledge about hygiene and nutrition) through three complementary components. The project employs a WRM approach for people-centred territorial development (socio-productive categories) with extensive territorialization (watersheds, rangeland) that is intersectoral (water, agriculture, pastoralism, environment subsectors) and operates at all scales (from the national level to the decentralized services and local organizational entities, mobilizing a series of stakeholders in the search for synergies and proposing flexibility to tailor responses to the local context). Coordination and synergy among the project's components are guaranteed by the fact that investments in hydrological infrastructure are based on their contribution to territorial development, greater access to water for human and animal consumption, improved agropastoral production services, the rehabilitation of small watersheds and use of the water and pasture management plans of local committees as a means of prioritizing and linking hydroelectric investments with the sustainable development and management of pasture space (rangeland), together with investments in sustainable pastoralism (wells and reservoirs), small-scale irrigated land, school vegetable gardens and small-scale agro-processing.

D. Alignment, ownership and partnerships

16. The project is aligned with pillar No. 3 (a diversified and competitive economy) of Vision Djibouti 2035, the three strategic objectives of the IFAD Strategic Framework 2016-2025 and the objectives of the country strategic opportunities programme (COSOP) 2019-2024 for Djibouti, aimed at sustainably improving the climate resilience and living conditions of poor rural households. The PGIRE includes cross-cutting themes (gender, youth, nutrition and climate) and will thus contribute directly to meeting the priorities of IFAD11 and the IFAD targeting policy, the IFAD Rural Youth Action Plan 2019-2021 and the IFAD Policy on Gender Equity and Women's Empowerment. The project will also contribute to meeting the following Sustainable Development Goals (2030 Agenda): SDG 1 No poverty; SDG 2: Zero hunger; SDG 5: Gender equality; SDG 6: Clean water and sanitation; SDG 12: Responsible consumption and production; and SDG 13: Climate action. There is great potential for synergy between the project and the Water and Soil Management Programme (PROGRES), which stresses climate resilience in rural populations, with water as the point of entry. The project will also collaborate with

programmes financed by funders such as the World Food Programme, the United Nations Children's Fund, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the African Development Bank and EU/IGAD. Synergies between the PGIRE and these programmes are also expected through partnership agreements or territorial distribution arrangements to prevent overlapping and minimize investment costs.

E. Costs, benefits and financing

PGIRE costs

17. PGIRE will have a duration of six years, for a total cost of US\$14.5 million, distributed among the components as follows:

Table 1
Project costs by component and subcomponent and financier
(Thousands of United States dollars)

Component/subcomponent	Government		IFAD		Adaptation Fund		IFAD12 (to be determined)		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount (in-kind)	%	Amount	%
Improving the availability and efficiency of water management												
Hydraulic investments	488	9.7	2 826	56.5	759	15.2	889	17.8	44	0.9	5 006	34.4
Operational management of public water services	287	15.2	1 550	82.1	29	1.5	22	1.1	-	-	1 888	13.0
Subtotal	775	11.2	4 376	63.5	788	11.4	911	13.2	44	0.6	6 894	47.4
Improving the livelihoods of rural households												
Improving the performance of agropastoral production systems												
	507	18.9	1 097	41.0	309	11.5	348	13.0	416	15.5	2 677	18.4
Improving sources of income and access to basic services												
	104	10.8	100	10.3	371	38.3	350	36.1	44	4.5	970	6.7
Subtotal	611	16.8	1 197	32.8	681	18.7	698	19.1	460	12.6	3 647	25.1
Institutional support and community development and project management												
Institutional support and community development												
	592	39.2	195	12.9	677	44.8	49	3.2	-	-	1 514	10.4
Project management												
	846	34.0	846	34	248	10.0	546	22.0	-	-	2 488	17.1
Subtotal	1 439	36.0	1 041	26.0	926	23.1	595	14.9	-	-	4 001	27.5
Total	2 825	19.4	6 614	45.5	2 394	16.5	2 204	15.2	504	3.5	14 542	100.0

Table 2
Project costs by expenditure category and financier
(Thousands of United States dollars)

Expenditure category	Government		IFAD		Adaptation Fund		IFAD12 (to be determined)		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount (in-kind)	%	Amount	%
Investment costs												
Civil works	481	10.0	2 904	60.4	385	8.0	586	12.2	455	9.5	4 811	33.1
Material and equipment	312	10.0	1 641	52.5	579	18.5	552	17.7	41	1.3	3 125	21.5
Vehicles	188	25.0	565	75.0	-	-	-	-	-	-	753	5.2
Training and studies	100	10.0	465	46.5	208	20.8	227	22.7	-	-	1 001	6.9
International technical assistance												
	-	-	-	-	222	72.2	85	27.8	-	-	307	2.1
Domestic technical assistance												
	6	10.0	15	25.6	37	63.4	1	1.0	-	-	59	0.4
Total investment costs	1 088	10.8	5 590	55.6	1 431	14.2	1 451	14.4	496	4.9	10 056	69.2
Recurrent costs												
Salaries	1 602	55.3	258	8.9	399	13.8	640	22.1	-	-	2 899	19.9
Allowances	-	-	615	47.8	565	43.9	100	7.8	7	0.6	1 287	8.9
Maintenance and operations												
	136	45.2	152	50.6	-	-	13	4.2	-	-	300	2.1
Total recurrent costs	1 737	38.7	1 025	22.8	964	21.5	753	16.8	7	0.2	4 486	30.8
Total	2 825	19.4	6 614	45.5	2 394	16.5	2 204	15.2	504	3.5	14 542	100.0

Table 3
Project costs by component and subcomponent and project year (PY)
 (Thousands of United States dollars)

Component/ subcomponent	Year 1		Year 2		Year 3		Year 4		Year 5		Year 6		Total Amount
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
Improving the availability and efficiency of water management													
Hydraulic investments	341	7	462	9	1 510	31	1 408	29	1 009	21	144	3	4 875
Operational management of public water services	22	1	605	32	671	36	292	15	297	16	-	0	1 888
Subtotal	363	5	1 068	16	2 181	32	1 700	25	1 307	19	144	2	6 763
Improving the livelihoods of rural households													
Improving the performance of agropastoral production systems	522	20	626	23	580	22	407	15	339	13	203	8	2 677
Improving sources of income and access to basic services	121	13	190	20	240	25	218	22	174	18	26	3	970
Subtotal	644	18	815	22	820	22	625	17	514	14	229	6	3 647
Institutional support and community development and project management													
Institutional support and community development	338	22	285	19	289	19	239	16	155	10	202	13	1 509
Project management	565	22	400	16	400	15	394	15	405	16	417	16	2 582
Subtotal	904	22	685	17	689	17	633	15	560	14	619	15	4 091
Total	1 911	13	2 568	18	3 691	25	2 958	20	2 381	16	992	7	14 501

18. Component 1 (Improving the availability and efficiency of water management) and component 2 (Improving the livelihoods of rural households) are partially counted as climate finance. Preliminary calculations put the amount of IFAD climate finance at US\$4,198,000.

Project financing and cofinancing strategy and plan

19. The total costs will be financed as follows: (i) an IFAD loan in the amount of US\$6.6 million for the 2019-2021 cycle of the performance-based allocation system (PBAS) for the Djibouti portfolio; (ii) a Government contribution of US\$2.8 million, chiefly to cover office expenses, taxes and customs duties, as well as a portion of the salaries of PGIRE staff; (iii) cofinancing from the Adaptation Fund, in the amount of US\$2.4 million and an IFAD contribution (under IFAD12, to be determined) of US\$2.2 million under subsequent PBAS cycles with financing terms to be defined and subject to internal procedures and final approval by the Executive Board - in the event that the contribution from the Adaptation Fund does not materialize, the deficit could eventually be covered in subsequent PBAS cycles (under financing terms to be defined and subject to internal procedures and final approval by the Executive Board); and (iv) an in-kind contribution from the beneficiaries in the amount of US\$0.5 million.

Disbursement

20. The advance withdrawal method will be adopted for project financial flows in connection with activities authorized and adopted in the annual workplan and budget (AWPB). Designated accounts will be opened by the Ministry of Finance to receive these funds.
21. With regard to procurement, national tenders are the PGIRE's main expense category, totalling US\$9.8 million (67.4 per cent of the project cost), more than half of which is financed by IFAD. The remaining expenditures fall under the needs-based finance category (Government), with US\$3.5 million (24.4 per cent of PGIRE's costs). A small portion falls under the categories of consulting services (US\$0.5 million, or 3.3 per cent), direct contracting (US\$0.4 million, or 2.7 per cent) and international tenders (US\$0.3 million, or 2.2 per cent).

22. IFAD-funded projects in Djibouti currently use the IFAD Client Portal. Fund withdrawal applications will therefore be submitted through the Portal. This will save time, increase efficiency, expedite reviews and shorten disbursement delays.

Summary of benefits and economic analysis

23. Based on 11 production and farming models, PGIRE's economic rate of return is 15.4 per cent. The net present value is positive (US\$5.2 million), the cost-benefit ratio is 1.5 and the reimbursement period for the committed funds is 9.5 years.

Exit strategy and sustainability

24. Through its WRM approach, the project will contribute to the development of policies for sustainable surface water management and mobilization, sustainable rangeland management and support for the pastoral sector, as well as others to promote rural diversification and the strengthening of climate resilience. The project's work to build technical and operational capacity ensures that stakeholders will continue to pursue the activities beyond the life of the project. By establishing two operational bases, the project will support the effective decentralization of public services while facilitating the operations of DHR, DGT, DAF and DESV services. The local steering committees will contribute to the preparation and validation of the SAHPs in each rangeland, bringing the members of each community together to reach common decisions and gradually take over the management of watering points and rangelands.

III. Risks

A. Risks and mitigation measures

25. The main risks that could affect project implementation are presented below. The mitigation measures are described in Appendix III.

Table 4

General summary of risks

<i>Risk categories</i>	<i>Inherent risk</i>	<i>Residual risk</i>
National context	Moderate	Low
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Environmental and climate situation	High	High
Project scope	Low	Low
Institutional capacity for execution and sustainability	Moderate	Moderate
Financial management	Substantial	Moderate
Procurement	Moderate	Low
Environmental, social and climate impact	Moderate	Low
Stakeholders	Moderate	Moderate
Overall risk	Moderate	Moderate

B. Environment and social category

26. The preliminary classification of environmental risk is Category B. The programmed activities will have a positive social and environmental impact. The technical and organizational training activities for the target groups will improve living conditions. Improved water use through better equipment maintenance and the expansion of waterworks will reduce water loss. The three boreholes will be drilled only if the conditions of the aquifer permit it and once the expected hydrogeological study has determined the volume of water extraction compatible with renewal of the aquifer.

C. Climate risk classification

27. The climate risk is considered high. According the intended nationally determined contribution, the vulnerability of the water resource, agriculture and forestry and livestock sectors to climate change is acute. Pursuant to IFAD requirements, attached to the SECAP note is an in-depth climate risk analysis, whose results have been used to develop the social, environmental and climate management plan.

D. Debt sustainability

28. Within the framework of the loan approval process under the Rapid Credit Facility, as well as debt relief under the Catastrophe Containment and Relief Trust due to the COVID-19 pandemic, on May 8, 2020, the International Monetary Fund issued an updated evaluation of Djibouti's debt sustainability. It noted that the risk of debt distress remains high but is sustainable if the country mobilizes additional financing for the balance of payments and consolidates efforts to obtain a return on investments for the infrastructure projects already under way.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

29. The project will be implemented by the DHR under the supervision of MAEPE-RH. The DHR will be responsible for technical coordination. The PGIRE will be administered by a relevant DHR PMU with administrative and financial autonomy. At the regional level, the two bases created by the PGIRE will serve the regional PMUs.

Financial management, procurement and governance

30. Given the high inherent risk and the compensatory controls operating at the different levels of project supervision by different authorities, the overall fiduciary risk is considered moderate.
31. The PMU will house an administrative and financial service consisting of an administrative and financial officer and an accountant. The project will create a manual of administrative, accounting and financial procedures that will detail the main internal control procedures. Its accounting books will be entered in the project's accounting and financial software. The accounting standards employed will comply with national regulations, and a double accounting method will be used. The use of accounting and financial management software acceptable to IFAD will be among the prerequisites for the first disbursement.
32. The external audit will be conducted by a private auditing firm selected competitively on the basis of project specifications submitted to IFAD for its no objection.
33. The IFAD procurement directives will be adopted for this project.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

34. The PGIRE planning tools will include the logical framework, the monitoring and evaluation (M&E) framework and the results-based AWPBs. SAHPs will be the starting point for preparation of the AWPBs. The PGIRE will guarantee the adoption of an M&E system based on the indicators contained in the project's logical framework, which will consist of the baseline indicators established by IFAD and the specific project indicators. These will inform the institutions involved about the progress of project activities and the outcomes. A strategy for capitalization, knowledge management and communication will be developed and implemented at project start-up.

Innovation and scaling-up

35. The project will replicate and consolidate the lessons learned and good practices of completed or ongoing interventions. It will adopt a participatory investment planning and implementation approach through the SAHPs, which are considered an innovation very suited to the local context. It will also include all the technical and social mobilization techniques successfully tested in earlier interventions (solar energy, agropastoral plots, etc.).

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

36. Following approval of the financing agreement, the project start-up workshop will be jointly organized by IFAD and the borrower during the first trimester of 2021. To ensure the rapid start of harmonized implementation, the project coordinator and key project staff for the PMU will be recruited on a competitive basis and a financial management system will be put in place before the start-up workshop is held. The procurement plan will be revised on the basis of actual needs over the first 18 months and from the effective start date of project implementation.

Supervision, midterm review and completion plans

37. A multidisciplinary team from IFAD will conduct supervision at least once a year, and specialists will provide implementation support, as needed. A midterm review will be conducted three years after project start-up. A completion review will be conducted by the national authorities in strict coordination with IFAD during the last six months of implementation. The completion survey will use the same questionnaires as the baseline study for better comparison.

V. Legal instruments and authority

38. A project financing agreement between the Republic of Djibouti and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
39. The Republic of Djibouti is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
40. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

41. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Republic of Djibouti in an amount of six million six hundred thousand United States dollars (US\$6,600,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Gilbert F. Hougbo
President

Accord de financement négocié

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

(Négociations conclues le 15 juillet 2020)

Prêt No: []

Nom du Projet: Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ("le Projet")

République de Djibouti

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie", et collectivement par les "Parties").

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Fonds pour l'Adaptation Projet est intéressé pour cofinancer le Projet décrit à l'annexe 1 du présent accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de six millions six cents mille dollars américains (USD 6 600 000).
2. Le prêt est accordé à des conditions de financement particulièrement favorables assortis d'un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans à compter de la date d'approbation par le Conseil d'Administration. Le prêt est assorti d'une commission de service sur le montant de l'encours principal. La commission de service applicable, pour la durée de vie du prêt, est celle valable durant le trimestre d'approbation par le Conseil d'Administration. L'amortissement du principal est fixe à 2% du montant total du principal retiré par an sur les années 11 à 20 ; puis à 4% du montant total du principal retiré par an pour les années 21 à 40.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar américain.
4. L'exercice financier débute le 1er janvier et prend fin le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1er juin et le 1er décembre.
6. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant équivalent à 2.8 millions de dollars américains sous forme [d'impôt, taxes et une partie de salaires et de coûts de fonctionnement pour le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), à travers la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables au premier retrait des fonds:
 - a. La mise en place effective d'un logiciel de gestion financière et comptable au niveau de l'unité de gestion du projet.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[Titre du représentant]
[Nom et adresse du ministère]

Pour le Fonds:
Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

["(Nom du Représentant autorisé)"]
["(Titre du Représentant autorisé)"]

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le projet ciblera 5 230 ménages (31 380 personnes, dont 15 600 femmes et 12 500 jeunes), répartis en trois catégories socio-productives: Agro-éleveurs (2092 ménages); Eleveurs-pasteurs sédentarisés (2615 ménages; Pasteurs semi-sédentaires (523 ménages).
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les bassins versant de Awdaac, Deydey Weyn, Medeho, Bara/Ambouli et Grand Bara, appartenant respectivement aux régions de Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta et Dikhil.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique.
4. *Objectifs.* Les objectifs sont d'améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes et sous composantes ci-après:

Composante 1. Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau. Le résultat attendu de la première composante est de sécuriser l'accès durable à l'eau pour couvrir les besoins des humains, des animaux ainsi que d'une petite agriculture irriguée. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 1.1 « Investissements Hydrauliques » adoptera une approche GIRE dans une perspective de gestion de bassin versants. Elle concerne la réhabilitation et la réalisation d'une palette d'ouvrages hydrauliques (forages profonds, puits de surface, périmètres irrigués, seuils d'infiltration & recharge, digues de retenue, retenues d'excavation, systèmes Alimentation en Eau Potable, citernes familiales, digues souterraines, ouvrages d'épandage des eaux de crues) avec comme enjeu principal de préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques. La priorité sera donnée à la mobilisation des eaux de surfaces complétée par quelques forages (maximum trois), qui ne pourront être réalisés que si les conditions de renouvellement de la nappe le permettent et une fois que l'étude hydrogéologique prévue aura déterminé le volume de prélèvement compatible avec le renouvellement des nappes. Pour la pérennisation de ces réalisations hydrauliques, le PGIRE vise la création ou le renforcement des capacités des Comités de gestion des eaux et des parcours (CGEPs) pour une meilleure gestion des réalisations à travers la prise en charge progressive des tâches d'exploitation et entretien par les usagers.

La sous-Composante 1.2 « Gestion opérationnelle des services publics de l'eau » appuiera la déconcentration des services de la DRH par la création de deux bases régionales de maintenance des équipements hydrauliques, qui serviront également de point-relais pour l'organisation des autres services de proximité du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH), en particulier ceux des directions: Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) et Direction de l'Élevage et des Services Vétérinaires (DESV). Les actions retenues pour chaque base comporteront la construction d'un local, et l'achat des engins de maintenance et équipement et logiciels de gestion (outils de modélisation numérique des nappes exploitées).

Composante 2. Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux. Le véritable enjeu pour PGIRE est d'augmenter la productivité agro-pastorale à partir des investissements hydroagricoles déjà réalisés et les nouveaux investissements du PGIRE. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 2.1 « Amélioration de la performance des systèmes de production agro-pastorale ». Les petits producteurs bénéficieront d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorales et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production. Les priorités thématiques concernent: l'aménagement des jardins, les intrants agricoles, la sensibilisation des acteurs locaux (en tant que gestionnaires territoriaux), les techniques culturales (irrigation, amendements et fertilisation, traitement phyto sanitaires, taille, mise en défens et de régénération de couvert végétal, bancs fourragers, conduite sanitaire de troupeau).

Sous-composante 2.2 « Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base ». Principalement orientées vers les femmes et les jeunes, les activités cherchent à renforcer les capacités de création d'emplois et de génération de revenus et rehausser le savoir-faire communautaire et individuel en matière de nutrition et sécurité alimentaire. Parmi les activités génératrices de revenus (AGR) identifiées figurent: L'artisanat, l'apiculture; pépinières et production locale de semences maraichères, coopératives de services, groupements d'élevage pour les familles qui ont perdu leur cheptel, Des jardins 'communautaires' pour produire des légumes pour vente ou améliorer leur propre nutrition et sécurité alimentaire. Concernant l'accès aux services sociaux le projet appuiera les actions d'alphabétisation fonctionnelle, l'accès à la santé et l'hygiène, et l'amélioration de la nutrition et sécurité alimentaire.

Composante 3: Appui institutionnel et développement communautaire et gestion du projet. A part la gestion du projet, l'enjeu de cette composante est de renforcer les capacités des acteurs publics et communautaires des sous-secteurs eau, horticulture, élevage et pastoralisme. Elle est divisée en deux sous-composantes:

Sous-composante 3.1 « Appui institutionnel et développement communautaire ». Elle se décline en deux parties: le renforcement des capacités de gestion du secteur public responsable de l'eau et agriculture/élevage; et le renforcement des capacités des producteurs agro-pasteurs et leurs organisations. Pour le secteur public, l'enjeu consiste à renforcer les capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du (MAEPE-RH), celles chargées de l'eau (DRH et la Direction des grands travaux (DGT)), de l'agriculture et des forêts (DAF) et de l'élevage (DESV), aux niveaux central et déconcentré. Au niveau communautaire, les organisations locales seront renforcées pour assurer la gestion et la durabilité des actions réalisées par le projet. Elles participeront, avec l'appui des animateurs et des spécialistes matières, à l'analyse des opportunités et élaboreront les schémas d'aménagement hydraulique et pastoral.

La sous-composante 3.2 « Gestion et coordination du projet ». Le PGIRE sera administré par une Unité de gestion de projet (UGP) placée sous la DHR, disposant de l'autonomie administrative et financière. Au niveau régional, les deux bases serviront comme Unités de Gestions de projet (UGP) régionales. La mise en œuvre du Projet sera fondée sur le principe du faire-faire à travers des conventions liées aux résultats avec les directions techniques concernées du (MEAPE-RH): la DGT, la DAF et la DESV.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), par le biais de la DHR.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Au niveau national, un Comité National de Pilotage (CNP) sera créé avant le démarrage du Projet. Le CNP aura pour principaux rôles de: (i) Donner les orientations stratégiques et opérationnelles du Projet, valider les plans de travail et budget annuels (PTBA) et (ii) informer le PGIRE de tout nouveau projet/programme intervenant dans le même secteur et avec lequel/lesquels le PGIRE devrait étroitement collaborer. Ce comité réunira des représentants des parties prenantes et des représentants des ministères concernés, des préfets de région, des représentants des communautés et des partenaires techniques et financiers.

Au niveau régional, le Projet sera piloté par les Comités Régionaux de Coordination du Développement (CCDR) présidés par les Conseils Régionaux et composés des sous-directeurs régionaux des services techniques du MAEPE-RH et des représentants des communautés concernées.

8. *Unité de gestion du Projet.* Le PGIRE sera administré par une unité de gestion de projet (UGP) relevant de la Direction de l'hydraulique rurale (DHR).

9. *Partenaires stratégiques.* Le projet collaborera également avec des programmes/projets financés par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAD), l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) et l'Union européenne. Les domaines et modalités spécifiques de partenariat seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Le projet créera des synergies afin d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts d'investissement.

10. *Suivi et évaluation.* Le PGIRE assurera la mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) basé sur les indicateurs du cadre logique du projet, comprenant les indicateurs de base définis par le FIDA et les indicateurs spécifiques au projet, capables de renseigner les institutions concernées sur l'état d'avancement des réalisations et des résultats du Projet.

11. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de capitalisation, gestion des savoirs et communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du Projet afin d'éviter la duplication des activités avec les autres parties prenantes et d'assurer une bonne visibilité des activités du projet dès le début. Il fera partie intégrante d'un processus cohérent. Cette stratégie sera basée sur: (i) la documentation des succès du projet avec des études de cas; (ii) la production d'affiches, de dépliants et de brochures informant sur le projet, ses activités et ses réalisations; et (iii) des rapports écrits, audio et vidéo sur les innovations et les succès du programme, et leur diffusion par différents canaux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le projet mettra en place un Manuel des procédures administratives, comptables et financières qui détaillera les principales procédures de contrôle interne. Le projet tiendra des livres comptables tenus sur le logiciel de suivi comptable et financier du projet. Le référentiel comptable appliqué sera conforme à la réglementation nationale et selon le mécanisme de la comptabilité à partie double. La mise en place d'un logiciel de gestion comptable et financière, acceptable pour le FIDA, serait parmi les conditions préalables au premier décaissement.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

Affectation des fonds du prêt du Fonds. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses et les montants affectés admissibles à un financement sur les fonds du prêt du Fonds. Toutes les catégories des dépenses sont éligibles à un financement 100% hors taxes.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en milliers de Dollars Américains)
1. Genie Civil	2 055
2. Equipements, matériel et véhicules	2 055
3. Formation, études et Assistance Technique	795
4. Salaire, indemnités et coûts récurrents	1 325
5. Non alloué	370
Total	6 600

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet/Programme achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (PESEC)*. L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au PESEC du FIDA.
5. *Mesures anticorruption*. L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus*. L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Démarrage, annuel à partir de l'année 1, fréquence du GdD, mi-parcours et fin du Programme	UGP/ prestataire de service /GdD/DISED	Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles ou/et épidémie majeures, Situation sécuritaire stable Stabilité politique Amélioration des conditions macro-économiques
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15690	31380				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages - Nombre		2615	5230				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		15690	31380				
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique dans la zone du Projet	Ménages faisant état d'une augmentation des revenus moyens				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		Les populations ouvertes à la formation aux techniques culturelles et pastorales, et à la préservation des ressources naturelles par des mesures adaptées; Participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements ruraux; capacité de coordination, de gestion du Projet par la DHR et la prestation effective des services par les directions techniques du MAEPE-RH et d'autres prestataires de service, disponibilité des fonds pour le Projet.
	Ménages - Pourcentage		10	25				
Objectif de développement Améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes	3.2.3 Ménages déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Ménages - Pourcentage		40	70				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)							
	Femmes (%) - Pourcentage		20	50				
Effet direct L'eau est disponible et gérée de manière efficiente et durable pour les besoins de consommation domestique et de production agro-pastorale.	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Hommes - Nombre		5000	10000				
	Femmes - Nombre		2000	4000				
	Jeunes - Nombre		3500	7000				

Produit Des ouvrages hydrauliques sont réalisés et la capacité de mobilisation et de stockage des eaux de surface est accrue pour la consommation, la production agropastorale et la recharge des nappes.	Ouvrages hydraulique de captage et de stockage d'eau construits/réhabilités, et terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état						
	Nombre		30	54			
3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							
Superficie en hectares - Superficie (ha)		3	12				
Produit Capacités de gestion public des systèmes hydrauliques de la DHR sont renforcées et déconcentrées, services de maintenances améliorés et leurs connaissances sur le bilan des nappes exploitées renforcées.	Ouvrages hydrauliques mieux gérés par les structures décentralisées de la DHR						
	Construction de locaux et équipements de la base de maintenance - Nombre		2	2			
Effet direct Des systèmes de production agropastoraux performants et résilients sont adoptés dans la zone du projet pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production						
	Nombre de ménages		3000	4000			
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés						
	Nombre de ménages		2400	3200			
Produit Amélioration de la productivité et la qualité de la production agropastorale grâce à l'accès aux facteurs de production et appuis-conseils adaptés et améliorés	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques						
	Nombre		4000	6000			
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production						
	Nombre		200	430			
Effet direct Les moyens d'existence des ménages pauvres sont diversifiés et les services de base dans la zone du projet sont renforcés.	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices						
	Nombre d'entreprises - Nombre		20	40			
	Personnes indiquant avoir diversifié leurs activités socio-économiques dans la zone du projet						
	Pourcentage		20	45			
Produit Les entreprises rurales sont diversifiées et les capacités de création d'emploi et de génération	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises						
	Entreprises rurales – Nombre		20	40			

de revenus sont renforcées dans la zone du projet	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises Nombre 3600 7200					
Produit L'accès à des services sociaux de base notamment l'alphabétisation, les pratiques d'hygiène améliorées, le régime alimentaire diversifié et la santé communautaire appuyé.	Alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires pour s'approprier les conseils techniques du projet appuyée Femmes - Nombre 200 400 Hommes - Nombre 40 100 Jeunes - Nombre 100 200 1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition Nombre 1171 2342					
Effet direct Capacités des acteurs publics et privés des secteurs de l'hydraulique rurale, de l'élevage et de l'agriculture appuyés afin de renforcer les services d'accompagnement aux producteurs et éleveurs	Capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du MAEPE-RH renforcées Dialogue politique et stratégies sous-sectorielles de l'eau appuyés Nombre d'outils politiques appuyés 0 1 2 Session de formation du personnel de la DHR et des autres directions du MAEPE-RE au niveau régional et local sont renforcés - Nombre 15 20					
Produit Le MAEPR-RH est appuyé dans l'élaboration et la mise œuvre des stratégies liées à la gestion intégrée des ressources en eaux, la mise en place et la gestion d'une base de données relative aux ouvrages d'eau, ainsi que l'appui à l'institutionnalisation des groupements informels communautaires.	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues Nombre 6 8 8 Associations d'usagers (CGEP) de l'eau appuyées pour la gestion collective des installations et ouvrages hydrauliques Nombre 10 22 2.1.4 Producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux Nombre 26688 53376 Des SAHP sont élaborés ou actualisés de façon participative pour l'aménagement et de la gestion des parcours pastoraux Nombre 2 3 6					

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Moyen	Faible
Engagement politique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés (notamment l'approbation et l'application de lois et de règlements, et le financement de contrepartie dans les délais prévus) déterminants en vue de garantir le succès du projet. Il peut s'agir de divers facteurs: élections à venir, changements imminents de gouvernement, degré élevé d'instabilité/de renouvellement/d'incertitude politique, ou changements de priorités politiques. Le Gouvernement de Djibouti est relativement stable avec un engagement fort pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique forte et durable.		
Atténuations: LE PGIRE contribuerait à mettre en œuvre les programmes d'engagement du gouvernement dans le secteur rural et agricole, à travers les moyens financiers du projet et le transfert du savoir-faire du FIDA lors de la mise en œuvre du projet. Degré d'engagement du gouvernement à suivre par l'équipe de pays lors des missions de supervision du projet, au moins une fois par an.		
Governance	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.		
Atténuations: 1. LE PGIRE établirait un système d'audit interne rigoureux avec non-objection du FIDA, UGP, Premier trimestre du démarrage du projet. 2. L'audit externe serait aussi accepté par le FIDA avant la sélection finale par l'UGP, UGP, premier six mois du démarrage, suivi non-objection par FMD. 3. Application par le FIDA de la politique de non-tolérance, Equipe du pays, continue pendant toute la période de mise en œuvre du projet.		
Macroéconomie	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.		
Atténuations: Pour remédier à la pression budgétaire la contribution du gouvernement dans le coût du projet est limitée au taxes et salaires de techniciens déjà sur le budget actuel du Ministère de l'agriculture donc pas de charge supplémentaire. Responsabilité de l'allocation du budget annuel par le Ministre de l'agriculture chaque année, à inclure dans le PTBA, et à suivre par l'équipe du pays, continue.		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance. Djibouti n'est plus sur la liste de la Banque Mondiale des pays en situation fragile. Mais récemment et lié d'une façon directe à la situation actuelle dans le pays on cite le COVID-19. Risque Modéré du fait que les dégâts sont relativement limités et le PGIRE ne démarrerait qu'en début 2021.		
Atténuations: LE PGIRE contribuera à renforcer la résilience de ces chocs en augmentant les actifs et la capacité de production et la sensibilisation. Dans tous les cas, le PGIRE contribuera à réduire la vulnérabilité des petits producteurs et à renforcer leur résilience aux chocs, COVID-19 ou autres, et à améliorer leurs revenus et leurs moyens de subsistance dans la zone du projet. Pour cela, LE PGIRE soutiendra ses bénéficiaires et les communautés rurales pour assurer la production alimentaire continue et la génération de revenus pendant et après la crise COVID-19 à travers: (i) un accès rapide aux intrants au début de chaque saison de plantation, (ii) la distribution de petits ruminants aux femmes rurales appartenant aux ménages les plus pauvres, (iii) le transfert continu de savoir-faire technique et la promotion des AGR pour la génération de revenus, et (iv) la sensibilisation et la formation des communautés locales sur les questions de santé et les bonnes pratiques d'hygiène 1. Non-objection du DP sur le PTBA en novembre de chaque année pour l'année suivante. 2. Exécution du PTBA par l'UGP toute l'année. 3. Suivi de mise en œuvre par l'équipe FIDA régulièrement.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement politique	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, la nutrition, les jeunes, la participation du secteur privé), ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le gouvernement est de plus en plus engagé à allouer les ressources nécessaires à opérationnaliser les politiques nationales en vue d'améliorer la situation socio-économique de la population rurale. A suivre par l'équipe de pays régulièrement.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne soient pas représentatives des vues des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement. Les stratégies de développement rural et agricoles, y compris, celles relatives à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes sont définies. Mais le manque de moyens financiers et humain risque d'entraver leurs opérationnalisations à temps.		
Atténuations: 1. Appui au dialogue entre acteurs nationaux et régionaux pour la mise en œuvre d'une déconcentration effective des services du MAEPE-RH, Equipe de pays, régulièrement. 2. Appui aux entités publiques responsables de production agricole ou animale (DAF, DESV) pour étendre leur offre de services aux producteurs, pour ce faire le personnel bénéficiera de l'appui d'experts nationaux (ex. zootechniciens) et/ou internationaux (ex. en matière de conseil aux producteurs / éleveurs en mode coaching), Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Appui à la structuration des groupements informels communautaires sous forme d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) légalement reconnues, Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. Appui à la préparation d'éléments de politique sectorielle 'pastoralisme' permettant de soutenir les ménages ayant comme principale source de revenu		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'élevage extensif (ex. pratiquant la transhumance). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Elevé	Elevé
Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (tremblement de terre, éruption volcanique, érosion des terres, salinité, envasement, etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles. Le risque climatique est élevé. En effet, selon la "Contribution prévue déterminée au niveau national de la République de Djibouti (CPDN)" la vulnérabilité au changement climatique est aigue pour les secteurs des ressources en eau (modification de la fréquence des crues pour les eaux de surface, modification de la recharge des nappes qui s'amenuisent pour les eaux souterraines), de l'agriculture et des forêts (sécheresses, inondations) ainsi que de l'élevage (dégradation des parcours). Conformément aux exigences du FIDA, une analyse approfondie du risque climatique est jointe à la Note SECAP, dont les résultats ont été utilisée dans le plan de gestion sociale, environnementale et climatique.		
Atténuations: 1. Mitigation renforcée à travers l'application par LE PGIRE de normes de travaux d'infrastructure (génie civile et couverture végétale) robustes et rigoureuses. 2. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s): Risque que les aléas climatiques existants ou futurs, ou les événements climatiques extrêmes puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risques d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricole (GAP). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet	Aucun	Aucun

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Aucun risque anticipé		
Atténuations: LE PGIRE est parfaitement aligné aux politiques nationales et répond aux priorités du développement rural et communautaire, y compris les défis des femmes et jeunes.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, le manque de prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques, une faible justification de la durabilité économique, sociale et environnementale, la faiblesse des fondements analytiques (notamment du fait qu'ils peuvent ne pas être disponibles), ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. Le Projet sera mis en œuvre progressivement, en tenant compte des capacités d'absorption des investissements des institutions publiques et des communautés. L'UGP prépare un PTBA réaliste, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. Implication par l'UGP de toutes les parties prenantes pour assurer la durabilité avant la mise en œuvre. Suivi par équipe de pays au moins une fois par an lors de la mission de supervision ou appui.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Modalités d'exécution	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution du projet ne dispose pas de ressources, de processus ou de systèmes adéquats pour gérer efficacement le projet (conformément à l'Accord de financement et à tous les documents juridiques de base pertinents du FIDA) en vue de la réalisation des objectifs de développement envisagés. Il peut s'agir du manque de familiarité de l'organisme d'exécution du projet avec les projets/procédures du FIDA (ou d'une autre banque multilatérale de développement) et de son manque de capacité à coordonner/appuyer des modalités de mise en œuvre pouvant impliquer plusieurs organismes gouvernementaux, différents niveaux de gouvernement (ou des entités non gouvernementales), ou plusieurs bailleurs de fonds/organismes de financement ayant des procédures divergentes ou des exigences différentes en matière de communication de l'information.		
Atténuations: 1. Mise en place de mécanismes de coordination robustes entre la DHR et les autres directions techniques (DESV et DAF) directement sous la tutelle du SG du MAEPE-RH. Comité de Coordination du projet premier trimestre après démarrage du projet. Suivi par équipe de pays. 2. Supervision conjointe (UGP/directions techniques) des activités et réalisations du projet. Suivi par équipe de pays lors de mission de supervision au moins une fois par an. 3. Recrutement par le Ministre de l'Agriculture et SG pendant trois mois après approbation du projet par le FIDA des équipes de projet à travers FIPS, à l'issue d'un test. 4. Renouvellement des contrats sur la base d'évaluations annuelles des performances. Formation et accompagnement personnalisé du personnel du projet et des institutions étatiques concernées. Responsabilité du Directeur du projet. Non-objection par DP.		
Suivi-évaluation des dispositifs	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun.		
Atténuations: 1. Le Projet serait doté de cadres qualifiés recrutés d'une manière transparente et compétitive. Responsabilité et timing voir ci-dessus. 2. Etablissement à travers FIPS d'un système de suivi et évaluation approprié. UGP, premier trimestre après		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
approbation du projet par FIDA. 3. Le FIDA engagerait lors des missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre des experts en suivi et évaluation. Inclusion systématique d'experts dans chaque mission au moins une fois par an.		
Passation des marchés	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que la capacité et les pratiques réglementaires et institutionnelles de l'emprunteur (notamment le respect des lois) soient inadéquates pour mener les passations de marchés tout en optimisant le rapport qualité/prix avec intégrité.		
Atténuations: 1. Les directives du FIDA concernant la passation des marchés seront adoptées pour les passations des marchés (Services, biens et travaux). Responsabilité UGP. A suivre par équipe de pays lors de la supervision du projet, au moins une fois par an, avec inclusion systématique d'un expert en passation de marchés. 2. Responsable de passation des marchés de la division NEN veillera à ce que la passation des marchés devrait se faire dans le respect des principes spécifiques suivants: a) Elle serait effectuée conformément à la convention de financement et à toute modification dûment convenue de celle-ci; b) Elle serait menée pendant la période de mise en œuvre du projet, sauf dans les cas prévus par l'Accord de financement; c) le coût du marché ne doit pas dépasser la disponibilité des fonds dûment alloués conformément à l'Accord de financement, et d) la politique révisée du FIDA sur la prévention des fraudes et de la corruption dans ses activités et opérations doit être respectée.		
Responsabilité et transparence	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.		
Atténuations: 1. Le projet sera doté de ressources humaines suffisantes: spécialiste en passation de marchés, un assistant de passation de marchés et RAF et un comptable, possédant une expérience suffisante en gestion fiduciaire. Responsabilité du Directeur du projet pour le de recrutement pendant le premier trimestre du démarrage du projet. Non-objection du DP. 2. mise en place d'un système intégré d'information financière et comptable permettant de gérer les différents flux d'information du projet, liés à la budgétisation, aux achats, à la comptabilité et au paiement. Responsabilité du RAF. A compléter le premier trimestre après démarrage du projet. Non-objection de DP.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.		
Atténuations: 1. Procédures existantes mais à améliorer grâce au renforcement de la capacité de la cellule passation des marchés. Responsabilité du Directeur du Projet pour inclure les activités de renforcement dans le PTBA en novembre (pour l'année suivante). Non-objection du DP en décembre pour l'année suivante. 2. Engagement en partenariat avec d'autres partenaires techniques et financiers, d'un dialogue politique avec le Gouvernement pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement. Responsabilité du DP. Dialogue à initier fin de la première année de mise en œuvre du projet.		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que les processus de passation des marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs. L'expérience en matière de passation de marchés avec les projets financés par le FIDA en Djibouti montre que les fonds alloués aux projets sont efficacement utilisés à leurs fins. Mais de longs processus de passation de marchés risquent de ralentir la mise en œuvre du Projet		
Atténuations: 1. Le système de passation de marchés sera rigoureusement appliqué. Responsabilité du Directeur du projet, continue. 2. Un spécialiste de passation de marchés ferait systématiquement partie des missions de supervision du FIDA, au moins une fois par an. 3. Adoption du système NOTUS par l'UGP (responsable FAR) faciliterait le processus. Adoption dès le premier trimestre après démarrage du projet.		
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personne	Elevé	Moyen
Risque(s): Risque que l'entité chargée de l'exécution ne dispose pas d'effectifs de gestion financière suffisamment qualifiés et expérimentés dans les centres nationaux et régionaux, limitant ainsi la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.		
Atténuations: L'UGP sera appuyée par (i) un responsable administratif et financier et un comptable, tous les deux recrutés sur la base d'une sélection ouverte et compétitive, et (ii) le Bureau de Gestion des Projets, notamment en ce qui concerne le suivi du versement de la contrepartie nationale.		
Budgétisation	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque que les dépenses budgétisées ne soient pas réalistes, qu'elles ne soient pas préparées ou révisées en temps voulu et qu'elles ne soient pas exécutées de manière ordonnée et prévisible, ce qui se traduit par des fonds non disponibles au moment voulu, des coûts non admissibles, une réaffectation des fonds du projet et une lenteur d'exécution.		
Atténuations: Le MOP détaillera la procédure à suivre pour la partie imputable sur les fonds du prêt. Le PTBA est à soumettre à la non-objection du FIDA au plus tard le 31 octobre de chaque année.		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les fonds provenant de plusieurs bailleurs de fonds soient décaissés en retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coût du projet et des prestataires de services à justifier les avances antérieures, entraînant ainsi des retards d'exécution.		
Atténuations: Le projet procédera à l'ouverture de deux comptes opérationnels distincts: un logera les fonds du prêt, et l'autre la contrepartie nationale. La TVA sera payée à partir des ressources disponibles sur le deuxième compte opérationnel, et évitera ainsi tout risque de préfinancement par le FIDA de la contrepartie nationale.		
Contrôles internes	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque de non-contrôle des fonds du projet, ce qui entraîne une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du projet.		
Atténuations: Un manuel opérationnel du projet sera détaillé et assurera une ségrégation convenable des tâches incompatibles. Le MOP traitera également les défaillances antérieures de contrôle interne identifiées sur d'autres projets exécutés au sein de la DHR pour prévoir des contrôles spécifiques les concernant.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Information comptable et financière	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les systèmes comptables – notamment les politiques et les normes – ne soient pas intégrés et fiables, entraînant des inexactitudes dans les documents financiers, et que des dossiers raisonnables ne sont pas préparés, publiés et stockés, ce qui entraîne un manque de prise de décision éclairée.		
Atténuations: Les travaux du comptable seront revus périodiquement par le RAF et les états financiers du projet feront l'objet d'un audit annuel. Le projet se dotera d'un logiciel comptable dédié, et le cahier des charges pour la sélection du logiciel comptable sera soumis à la non-objection du FIDA. Le projet procédera à des sauvegardes périodiques de la base comptable sur un support externe. Les états financiers seront générés à partir du logiciel à mettre en place. Le RAF sera formé aux directives du FIDA pour la préparation des rapports financiers et de l'audit. Inclure le projet dans la programmation annuelle de l'entité en charge de l'audit interne dès son opérationnalisation.		
Audit externe	Moyen	Faible
Risque(s): Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas mis en place ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation inexacte des résultats financiers, une suspension ou encore d'autres mesures pour non-respect des règles.		
Atténuations: Les termes de référence de l'auditeur seront soumis à la non-objection du FIDA et l'auditeur sera sélectionné sur une base compétitive.		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé		
Atténuations: Le projet contribuerait à renforcer les capacités des producteurs, pour encourager l'adoption de pratiques agro - pastorales résilientes à la sécheresse et aux autres effets du changement climatique. La population locale pourrait bénéficier d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorale et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production.		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Faible	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risques d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricole (GAP). L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Patrimoine culturel	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du champs d'intervention du projet.		
Peuples autochtones	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population homogène en harmonie.		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste. Pas de risques nutritionnels induits par le projet.		
Atténuations: LE PGIRE prévoit des activités répondant directement aux défis nutritionnels du pays (« nutrition-sensitive) dans la zone du projet. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.		
Atténuations: LE PGIRE, à travers les actions de sensibilisation et éducation communautaires et suivi contribuerait à réduire le travail des enfants. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre feront le suivi au moins une fois par an.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population sédentarisée et stable.		
Émissions de gaz à effet de serre	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du scope du projet.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Le projet réduirait l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. La capacité des partenaires d'exécution du projet, à savoir les DESV, DAF, UNFD, DGT, des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...) a été appréciée par la mission de conception. En plus de leur expérience, le projet inclut un programme de renforcement de leur capacité en vue de réduire leur déficience. L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les missions de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. Des conventions de partenariats seront bien établies avec les partenaires concernés. Responsabilité de l'UGP avant l'initiation des services à offrir par chaque partenaire. Les missions de supervision et d'appui feront une appréciation de ces conventions au moins une fois par an.		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le PGIRE renforcera les capacités des entités publiques (DAF, DESV, UNFD, DGT) mais aussi celles des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...). L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les mission de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		